



RÈGLEMENTS

ÂGE MINIMUM



- Les enfants de **6 ans et moins** doivent être accompagnés d'une personne de 16+ et se trouver à un bras de distance de l'adulte responsable en tout temps lors de la baignade
- Les enfants de **7 et 8 ans** doivent obligatoirement être accompagnés d'une personne responsable de 16 ans+
- Nous pouvons refuser un enfant de **9 ans+** venant seul s'il ne peut nager, suivre le règlement ou s'orienter seul sur le site
- Le ratio est d'un parent-accompagnateur pour 3 enfants en bas de 10 ans

TREMPLIN ET GLISSOIRE



- Une seule personne à la fois sur le tremplin et dans la glissoire
- Interdit de nager dans la zone du tremplin quand ce dernier est utilisé

PISCINE ET VESTIAIRE



- Toujours marcher sur le bord de la piscine
- Maillot de bain obligatoire
Ne sont pas acceptés : la nudité, les jeans coupés, les cuissards, les sous-vêtements, les vêtements longs, les couches régulières (couches de piscine acceptées) et les souliers.
- Douche obligatoire avant la baignade
- Interdit de fumer
- Animaux interdits
- Défendu de manger, de mâcher de la gomme, d'avoir toutes boissons autre que de l'eau, ou des contenants de verre
- Interdit de se tirailler, de flâner, de se pousser, de monter sur les épaules de quelqu'un
- Tout comportement indécent, blasphématoire, violent ou sous influence de l'alcool ou de la drogue ne sera accepté
- Interdit de cracher, d'uriner, de se moucher dans la piscine et de souiller l'eau
- Les baigneurs seront évacués et la piscine fermée en cas de situation dangereuse, de temps violent (orage), ou de déversement de matières dangereuses ou non hygiéniques dans la piscine (vomi, excréments, etc.)
- Interdit de plonger dans la partie peu profonde et de s'accrocher ou de passer sous les câbles qui délimitent les zones
- Objets de flottaison gonflables et jouets aquatiques interdits. Ceintures de sauvetage certifiées acceptées
- Les cheveux longs doivent être attachés
- Accès refusé en cas de maladie infectieuse ou lésion majeure de la peau
- Interdit d'utiliser la piscine en dehors des heures d'ouverture



Capacité **200**
maximale | BAIGNEURS

Les employés de la piscine ont l'autorité nécessaire pour faire respecter ces règlements.

Tous les baigneurs se doivent de les respecter sous peine d'expulsion sans remboursement.

PISCINE
MUNICIPALE
BOIS-DES-FILION